

*Marie Lemay Lachance, Avocate
Conseillère juridique
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3382
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : mlemay-lachance@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 10 mai 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'acquisition de conduites de Péromont et leur raccordement au réseau de Gaz Métro (« Projet »)
Notre dossier : 312-00723
Dossier Régie : R-3941-2015

Chère consœur,

Dans sa lettre datée du 19 janvier 2016 (B-0011) faisant suite à la décision procédurale D-2016-004, Gaz Métro exposait certaines contraintes liées à l'échéancier convenu avec la Ville de Montréal-Est. Plus précisément, Gaz Métro mentionnait que selon cet échéancier, elle s'était engagée à terminer ses travaux au plus tard au début du mois de septembre 2016, faisant en sorte qu'elle devait octroyer le contrat à l'entrepreneur général au mois d'avril 2016 afin de lui permettre de débiter les travaux au plus tard au début du mois de mai 2016.

Dans ce contexte, la Régie avait d'ailleurs accepté d'ajuster le calendrier procédural du dossier en avançant l'audience prévue le 24 mars 2016, qui ne s'avéra finalement plus nécessaire suite aux réponses aux demandes de renseignements fournies.

Par la présente, Gaz Métro désire porter à l'attention de la Régie que tel qu'annoncé dans sa lettre du 19 janvier 2016, le contrat a été octroyé à l'entrepreneur général au cours du mois d'avril 2016. Par ailleurs, afin de respecter l'échéancier convenu avec la Ville de Montréal-Est, l'entrepreneur retenu devra se mobiliser sur le chantier au courant de la semaine du 16 mai 2016 pour débiter les travaux.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb